

### GESTION URBAINE – PLANIFICATION

Créer un observatoire dédié au patrimoine, au cadre de vie, à l'activité et à l'économie touristique à l'intérieur de la Cité épiscopale et de la zone tampon pour veiller à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle.

<b>TAILLE DE LA VILLE :</b>	51 275 hab	4 527 ha
<b>TAILLE DU PROJET :</b>	–	64 ha (zone tampon)

**PRINCIPALE(S) FONCTION(S) DE LA VILLE :**  
Préfecture du département du Tarn, ville de services, ville administrative

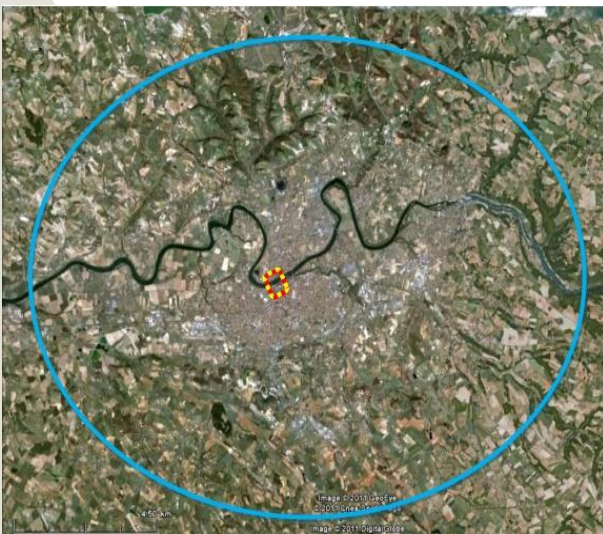
**PRINCIPALE(S) FONCTION(S) DU TERRITOIRE DU PROJET :**  
Logement, site religieux, fonction touristique et de loisirs, équipements culturels, commerces



© UNESCO / Michel Ravassard

*La Cité épiscopale d'Albi*

### ÉCHELLE DU PROJET



□ Ville

□ Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

□ Projet

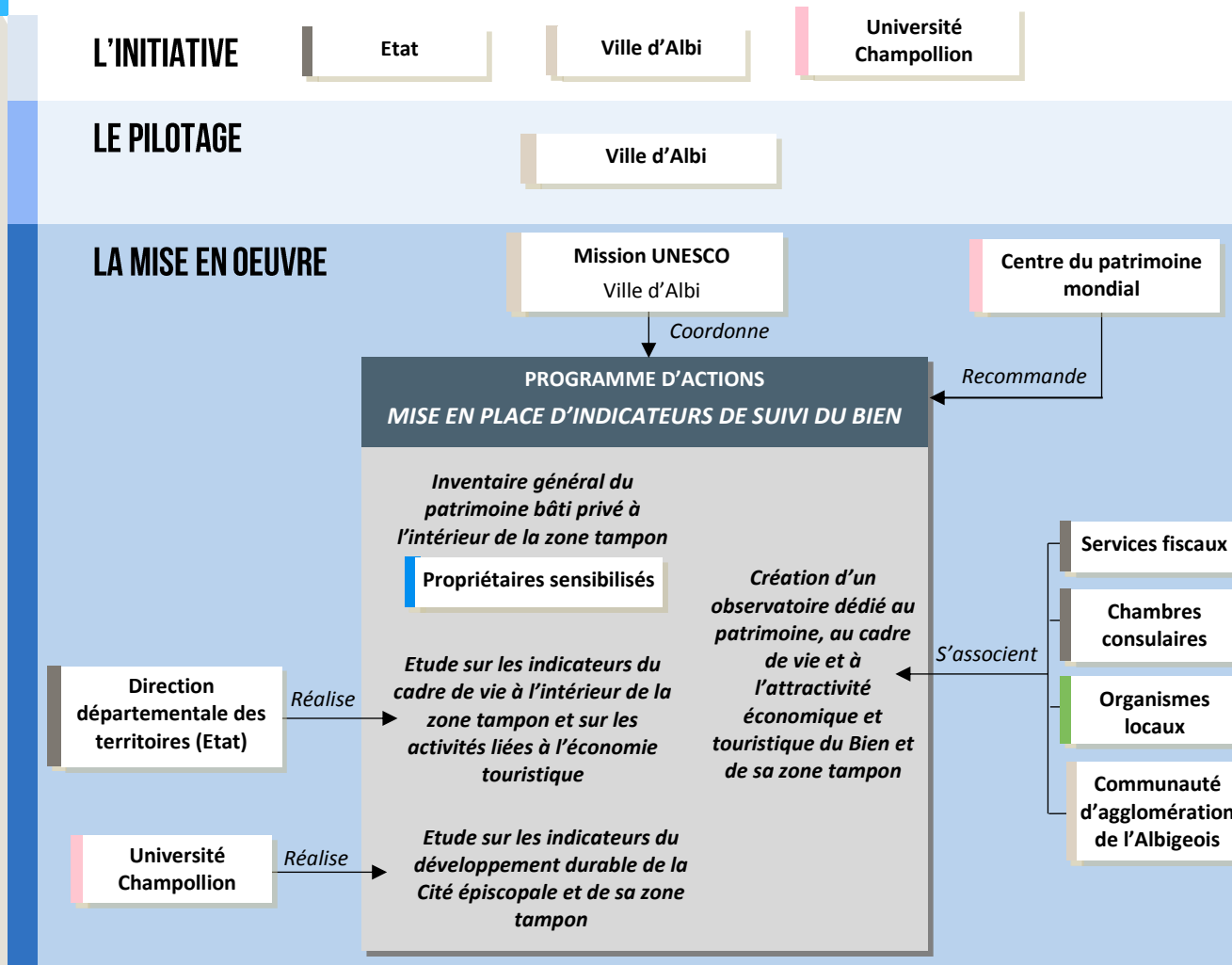
### LE BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL

#### CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI

Inscription	2010	Située en bordure du Tarn, la vieille ville d'Albi, dans le sud-ouest de la France, reflète l'épanouissement d'un ensemble architectural et urbain médiéval dont témoignent aujourd'hui encore Le Pont-Vieux, le bourg de Saint-Salvi et son église (10e-11e siècle). Au 13e siècle, la ville devint une puissante cité épiscopale au lendemain de la croisade des Albigeois contre les Cathares. D'un style gothique méridional original à base de briques aux tons rouge et orangé fabriquées localement, la cathédrale fortifiée qui domine la ville (XIIIe siècle) illustre la puissance retrouvée du clergé romain. Elle est complétée par le vaste palais épiscopal de la Berbie qui surplombe la rivière et est cernée par des quartiers d'habitations datant du Moyen Age. La cité épiscopale d'Albi forme un ensemble de monuments et de quartiers cohérent et homogène qui n'a pas subi de changements majeurs au fil des siècles.
Critères	(iv) (v)	
Surface	19 ha	

<b>DIAGNOSTIC/ ETAT DES LIEUX</b>	Le classement de la Cité épiscopale induit un développement dont les impacts positifs et négatifs à court et moyen termes doivent être mesurés pour permettre de réajuster les objectifs de gestion et réorienter, le cas échéant, les politiques publiques.
<b>PROBLÉMATIQUE</b>	Comment mesurer les impacts de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur le Bien et sur le territoire et ainsi dégager les tendances de leur évolution ?
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Engager un travail collaboratif entre partenaires publics et privés détenteurs de données</li> <li>→ Mesurer l'état de conservation des monuments et son évolution</li> <li>→ Mesurer l'impact et l'évolution de l'activité touristique</li> <li>→ Mesurer l'impact social, économique et environnemental du classement et dégager les tendances de son évolution</li> <li>→ Aboutir à la création d'un véritable observatoire dédié au patrimoine, au cadre de vie, à l'activité économique et à l'activité touristique à l'intérieur de la Cité épiscopale et de la zone tampon</li> <li>→ En définitive, veiller à la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle</li> </ul>

LES PARTENAIRES / LE PROCESSUS



ACTEURS :



**OUTILS DE GESTION DU SITE**

- Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) du Grand Albigeois / Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Agenda 21 local
- Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Plan Climat Territorial (en cours)
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) sur le Bien et sa zone tampon
- « Plan de gestion de la Cité Episcopale » (2009 / actualisé tous les ans)

**OUTILS SPÉCIFIQUES DE GESTION DE PROJET**

L'objet même du projet porte sur l'élaboration de différents outils constitués d'indicateurs de suivi. Au-delà, d'un point de vue technique, ces systèmes d'indicateurs ont nécessité l'adaptation d'outils informatiques :

- Utilisation des sources de données existantes et d'outils informatiques de cartographie
- Travail sur l'automatisation de l'actualisation des indicateurs à partir de l'appliquatif d'un logiciel libre actuellement en cours de développement au sein des services municipaux (logiciel Penthéo), et d'une base de données

**LE FINANCEMENT**

**PRÉCISION SUR LE FINANCEMENT PUBLIC**

Ville d'Albi, Etat

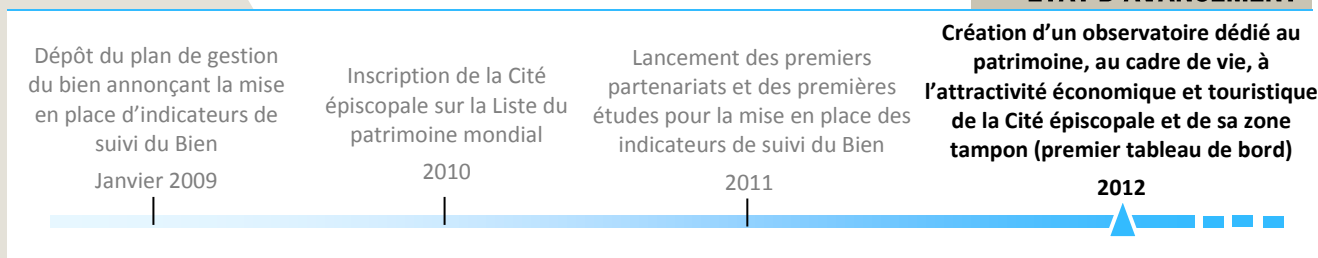
Etude sur le cadre de vie et l'activité économique et touristique: financement public d'Etat (100%)

Etude sur la définition d'indicateurs de développement durable: financement municipal (100%)

**VALEUR TOTALE DU PROJET**

6 000 euros pour l'année 2011 (étude de définition des indicateurs)

**ÉTAT D'AVANCEMENT**



**ARTICULATION ENTRE LE PROJET ET LA VALEUR DU BIEN**

L'Etat français, dans le cadre du Plan de gestion de la Cité épiscopale déposé en janvier 2009 auprès de l'UNESCO, s'est engagé à définir des indicateurs de suivi du bien. Ils visent à suivre l'évolution du bien inscrit et de sa zone tampon de façon à préserver la valeur universelle exceptionnelle et mesurer les impacts positifs et négatifs de l'inscription sur le bien et plus généralement sur l'ensemble du territoire. Ils permettront de renseigner sur les grandes tendances et

donc d'orienter/réajuster les politiques publiques, le cas échéant.



L'opération ne fait que débiter et les résultats sont attendus à long terme. Leur confrontation permettra de mettre en place un suivi précis de l'évolution de la Cité épiscopale.

En dégagant des tendances et des évolutions reposant sur des données fiables et quantifiables, les indicateurs permettront en outre de sensibiliser les citoyens et de renforcer leur participation sur les enjeux de promotion

du bien (Cf « Albi : les Etats Généraux des acteurs locaux »).

En attendant, la mise en place d'une dynamique de synergie et de travail collaboratif entre l'Etat, la Ville et l'Université constitue d'ores et déjà un objectif atteint. Ce premier succès devrait susciter l'intérêt d'autres détenteurs de données et de compétences précieuses.



© Ville d'Albi

Activité touristique et conservation du patrimoine bâti privé : deux indicateurs de suivi du Bien

QUESTIONNEMENTS

La mise en place d'indicateurs de suivi du bien constitue une méthode qui pourrait être appliquée à d'autres biens : le Comité du patrimoine mondial recommande la mise en place d'outils de suivi et le dispositif d'Albi fait figure d'expérimentation innovante. Il reste qu'un tel dispositif nécessite une collaboration étroite des différents détenteurs d'information pour permettre la mise en commun puis la mise en musique des données. Sans doute les villes peuvent-elles se saisir du statut de

bien inscrit, lequel a clairement joué un rôle fédérateur dans la mise en place du dispositif albigeois.

Le statut de bien inscrit ne saurait cependant suffire à motiver les acteurs dans le temps et ne résout pas la question de l'absence éventuelle de données préalables, suffisantes et pertinentes.

Par ailleurs, la phase expérimentale d'analyse dynamique des données reste à réaliser et à confronter effectivement au suivi des politiques publiques.

<b>MAIRE</b>	Philippe Bonnacarrère	<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Marie-Eve Cortes
Mandat	2008 - 2014	→ adresse	Chargée de mission UNESCO Ville d'Albi, 16 rue de l'Hôtel de Ville 81 023 Albi cedex 9
		→ contact tel	+ 33 (0)5 63 49 11 95
		→ contact mail	marie-eve.cortes@mairie-albi.fr
		→ site web	http://www.mairie-albi.fr